

**Allocution de la très honorable Beverley McLachlin, C.P.
Cérémonie de prestation de serment de l'honorable Rosalie Silberman Abella et de
l'honorable Louise Charron
Le 4 octobre 2004**

Distingués invités, chers amis, il me fait grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue ce matin à la Cour suprême du Canada. Se sont joints à nous en cette journée très spéciale les personnalités suivantes :

L'honorable Irwin Cotler, ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'honorable Michael Bryant, ministre de la Justice et procureur général de l'Ontario
Mme Susan McGrath, présidente de l'Association du Barreau canadien
M. Frank Marrocco, trésorier du Barreau du Haut-Canada.

Ces personnes sont venues transmettre leurs vœux aux deux nouveaux membres de la Cour suprême du Canada, l'honorable Rosalie Silberman Abella et l'honorable Louise Charron.

Je voudrais souhaiter une bienvenue toute particulière aux anciens juges de la Cour suprême du Canada qui sont parmi nous ce matin :

Le très honorable Antonio Lamer, ancien juge en chef du Canada et l'honorable Danièle Tremblay-Lamer
L'honorable Bertha Wilson et le révérend Wilson
L'honorable Claire L'Heureux-Dubé
L'honorable Charles Doherty Gonthier et la docteure Mariette Morin-Gonthier
L'honorable Frank Iacobucci et Mme Nancy Iacobucci

Nous sommes également honorés d'accueillir parmi nous, comme invités très spéciaux, Son Excellence David Reddaway, le Haut-commissaire de Grande-Bretagne au Canada ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires constitutionnelles et lord chancelier du Royaume-Uni, le très honorable Lord Falconer of Thoroton. Nous sommes également très heureux d'accueillir, en cette salle d'audience exceptionnellement comble, de nombreux juges en chef, de nombreux distingués membres de la magistrature canadienne, des membres de la famille de la juge Silberman Abella, des membres de la famille de la juge Louise Charron ainsi que leurs très nombreux amis. Bienvenue à tous et à toutes.

Chers invités, permettez-moi de vous dire quelques mots en ce jour très important dans la vie des juges Silberman Abella et Charron. Vous qui êtes dans l'auditoire ce matin, vous partagez sans doute le rapide battement de coeur et les papillons dans l'estomac qui accompagnent les rituels comme celui d'aujourd'hui, ces moments chargés de sens dans la vie d'un individu, ou dans la vie d'une institution.

Pour ceux d'entre nous qui ont vécu cette cérémonie il y a quelques années, se retrouver vêtus de la toge de cérémonie et assister à la prestation du serment d'office dans toute sa

solennité nous rappelle d'intenses souvenirs. Pour ma part, je me souviens à quel point j'étais impressionnée lorsque je suis entrée dans cette salle d'audience pour la première fois en tant que membre de la Cour. Des jours comme aujourd'hui, je ressens encore plusieurs des émotions que j'ai ressenties lorsque j'ai été assermentée : un profond respect pour la sagesse des âges qui émane de cette salle; la joie d'être honorée de la confiance des Canadiens; le désir de répondre aux attentes des autres, et à mes propres attentes, dans l'exécution d'une tâche difficile; et l'anticipation de participer, durant de nombreuses années, à une forme très spéciale de vie intellectuelle collégiale. Je sais que madame la juge Silberman Abella et madame la juge Charron ressentent bon nombre de ces émotions alors qu'elles prêtent aujourd'hui le serment d'office et deviennent juges à part entière de la Cour suprême du Canada.

Une bonne part des sentiments que nous partageons ce matin s'explique par l'importance du rôle que joue la Cour suprême dans la vie du droit au Canada, mais aussi dans la vie des citoyens et citoyennes de ce pays. La Cour suprême est un acteur crucial dans le discours démocratique au Canada. Les citoyens canadiens connaissent très bien son rôle lorsqu'elle statue sur des questions constitutionnelles, lorsqu'elle définit les limites des compétences respectives du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, et lorsqu'elle donne une forme concrète aux droits et libertés fondamentaux garantis dans notre Charte. Cette Cour ne parle pas de sa propre initiative. Son rôle est plus modeste et consiste à répondre aux questions juridiques que les Canadiens lui soumettent. Toutefois, les réponses qu'elle donne à ces questions peuvent avoir des répercussions importantes. Répercussions sur la vie des citoyens. Répercussions sur nos institutions publiques. Même si elle intervient peu souvent, la Cour suprême du Canada joue un rôle essentiel dans notre système de gouvernance démocratique. Pour toutes ces raisons, quiconque revêt la toge rouge et devient membre de cette Cour vit une expérience mémorable et en même temps un exercice d'humilité.

Ceci dit, on oublie parfois que cette Cour est aussi le tribunal de dernière instance au Canada, l'institution chargée de résoudre les problèmes les plus épineux du droit canadien, des problèmes parfois moins médiatiques, mais non moins importants. L'essentiel du travail de la Cour, celui qui se déroule souvent dans l'ombre, consiste à préciser les contours de notre système juridique sur tous les terrains : du droit criminel au droit fiscal, du droit de la famille au droit commercial, de la régulation des nouvelles technologies jusqu'à l'interprétation de traités anciens entre les Premières Nations et les pouvoirs coloniaux au Canada.

Ces rôles fondamentaux de la Cour suprême du Canada, les plus connus comme les plus obscurs, exigent que l'on nomme des personnes qui ont fait preuve d'une grande compétence en droit, d'un soutien indéfectible pour le principe de l'indépendance de la magistrature, d'une profonde humilité dans l'exercice de leur fonction judiciaire, d'une capacité d'écouter, de s'identifier aux autres et, enfin, de décider.

Ce matin, nous sommes des plus heureux d'accueillir parmi nous non pas une, mais deux savantes juges qui feront bénéficier la Cour de ces qualités. En tant que Canadiens, nous

leur sommes reconnaissants d'avoir accepté de mettre leurs talents et leur humanité au service de la Cour et au service de la gouvernance démocratique du Canada.

Nos invités ce matin parleront sans doute des talents exceptionnels et des qualités personnelles de Rosalie Silberman Abella et de Louise Charron. Je m'en remets à leur éloquence pour décrire les forces que ces personnes exceptionnelles apportent à la Cour.

Qu'il me suffise de dire, au nom de mes collègues, combien nous sommes ravis d'accueillir Rosie et Louise en tant que nouvelles amies et nouvelles collègues.

La juge Rosalie Silberman Abella nous a montré une personnalité des plus ouvertes et chaleureuses. Depuis son arrivée qu'elle distribue généreusement salutations, bises et étreintes. Elle n'a ralenti que la semaine dernière, lorsqu'elle s'est blessée à un genou alors qu'elle installait sa photo préférée de Fred Astaire. Même si nous ayons exhorté Rosie à plus de prudence, nous ne sommes pas à ce point naïfs pour croire que des conseils de prudence et une interdiction de monter sur les échelles la ralentiront pendant très longtemps. Nous nous réjouissons à l'avance de la grande contribution qu'elle apportera aux travaux de la Cour ainsi qu'à la justice canadienne dans le nouveau rôle qu'elle assume désormais.

En la personne de la juge Louise Charron, nous avons découvert une femme simple et sans prétention, un humour empreint de délicatesse, et surtout, un sens de l'organisation tout à fait extraordinaire. La juge Charron a défait ses boîtes, aménagé son bureau et acheté une maison à Ottawa en quelques jours seulement. On dit que certains juges ont pris leur retraite de la Cour avant qu'ils aient pu déballer tous leurs effets. D'autres le font en quelques mois. Les quelques jours qui ont suffi à la juge Charron doivent être le record de tous les temps. Elle se prépare maintenant à concentrer son énergie sur les travaux de la Cour suprême et déjà, nous avons du mal à la suivre. La semaine prochaine, par exemple, nous la verrons siéger avec son ordinateur portable, si nous trouvons un endroit pour le brancher. La juge Charron, par contre, n'a pas besoin d'être branchée; elle est une source d'énergie qui alimentera la Cour pour les années à venir.

Permettez-moi d'aborder un autre point au sujet de nos deux juges, un point que vous avez sans doute déjà remarqué : ce sont des femmes. Il y a quelques années, à l'occasion du 125^e anniversaire de la Cour, Postes Canada a émis un timbre représentant les membres de la Cour, composée de cinq hommes et quatre femmes. L'artiste était manifestement un visionnaire, et sa vision est maintenant réalité. À ma connaissance, aucune autre cour de justice comparable, ailleurs dans le monde, n'a autant accompli pour accorder aux femmes voix au chapitre dans ses délibérations. Je suis fière de ce que, avec la nomination de Rosalie Silberman Abella et Louise Charron, la composition de la Cour suprême reflète maintenant beaucoup plus fidèlement la place des femmes au sein de la magistrature, au sein de la profession juridique et au sein de la société canadienne en général. Voilà une autre raison qui fait de ce jour un jour mémorable.

Aujourd'hui, le visage de la Cour change. Mais la Cour, l'institution que mes collègues et moi avons jointe avec tant d'émotion, se perpétue comme par le passé, transcendant

chacun de ses membres. Chacun de nous contribue par son expérience propre à donner une échelle humaine à la Cour suprême. Mais comme le montre la cérémonie de ce matin, les juges de la Cour suprême ne sont que les fiduciaires du siège qu'ils occupent, chargés d'une responsabilité qui engage la pérennité de cette institution. C'est donc avec grand plaisir que j'accueille Rosalie Silberman Abella et Louise Charron en tant que nouveaux fiduciaires de cette précieuse institution, la Cour suprême du Canada.